

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE  
DUNKERQUE D'UNE PARTICIPATION DU COÛT D'INTERVENTION  
DANS LE CADRE DES ATELIERS LINGUISTIQUES**  
**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au conseil :

La Ville de Gravelines développe chaque année, depuis janvier 2006, une action dénommée « Ateliers d'Eveil aux Cultures Etrangères » pour les jeunes de 4 à 10 ans durant le temps périscolaire.

Dans le cadre du dispositif des ateliers linguistiques mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, les interventions linguistiques portant uniquement sur l'anglais et le néerlandais peuvent bénéficier de la prise en charge d'une participation du coût d'intervention à hauteur de 35€ maximum par heure.

Annuellement, le nombre prévisionnel d'heures se calcule comme suit :

Nombre de matinées programmées sur l'année scolaire 2022-2023	Interventions dispensées par	Nombre d'heures effectuées par matinée	Total des heures prévisionnelles 2022-2023
33	Intervenant recruté directement	2h30	82h30
27	La Maison de l'Europe	1h00	27h00
Total prévisionnel des heures sur l'année scolaire 2022/2023			109h30

Le montant prévisionnel des dépenses s'élevant ainsi à 2 800 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la prise en charge de ces interventions linguistiques à hauteur de cette somme de 2 800 € pour l'année scolaire 2022/2023.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 Novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Léanna VANDEWALLE	Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFROUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.

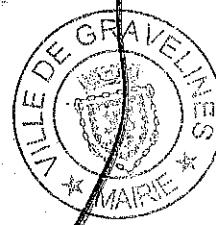
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'octroi d'une prise en charge à hauteur de 2 800 €, pour la participation du coût d'intervention dans le cadre des ateliers linguistiques, au titre de l'année scolaire 2022/2023 ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La recette sera imputée à l'article 7478 – Fonction 2 – Sous Fonction 211 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 NOVEMBRE 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**

Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 22 NOV. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 NOV. 2022

1920-1921 - 1922-1923

1923-1924 - 1924-1925